



APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE DE CRÉATION ET MÉDIATION EN CINÉMA D'ANIMATION

**dans le cadre du Projet Culturel de Territoire de la
Communauté de communes Châteaubriant-Derval**

Contexte

Depuis 2017, la Communauté de Communes de Chateaubriant-Derval a mis en place un dispositif de résidences artistiques dans les domaines du cinéma, des arts visuels, des arts vivants et de la littérature. Ce souhait d'accueillir des artistes au cœur d'un territoire donné s'inscrit plus largement dans un Projet culturel de territoire. Parmi ses axes, le maillage artistique et le lien entre des artistes et les habitants sont prédominants.

En 2019, la Communauté de Communes choisit d'orienter ce dispositif vers le cinéma d'animation. Ce domaine correspond à un souhait de le développer sur tout le territoire.

Pour cela, un partenariat a été créé avec des experts confirmés comme :

- Xavier Kawa-Topor (fondateur et délégué général de la Nef Animation),
- Johan Chiron (co-fondateur de l'Incroyable studio à Nantes),
- l'équipe du cinéma Emeraude à Châteaubriant.

Et la collaboration :

du Département de Loire-Atlantique avec Virginie Bourget, chargée du secteur arts visuels et cinéma

de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) avec Frédérique Jamet, conseillère cinéma audiovisuel multimédia et Christophe Poilane, conseiller action culturelle et territoriale

Cette résidence reçoit le soutien du Département de Loire-Atlantique et de la DRAC Pays de la Loire dans le cadre de la démarche de projet culturel de territoire signée entre les trois partenaires pour la période 2022-2026.

Les candidatures

Domaine artistique concerné

Cinéma d'animation

Objectifs

- Accompagner les artistes dans le développement de leurs activités,
- Valoriser la pratique et soutenir la création artistique,
- Favoriser la rencontre d'un artiste et les habitants d'un territoire,
- Créer un maillage artistique et culturel sur un territoire.

Bénéficiaires

Cet appel à candidatures s'adresse aux auteurs, artistes et réalisateurs(trices).

Cette résidence est destinée à des artistes confirmés ou en voie de professionnalisation souhaitant réaliser ou développer un projet de création en cinéma d'animation.

Le(la) candidat(e) doit résider en France et doit répondre à la législation en vigueur et notamment veiller à être affilié à des organismes reconnus.

Projet

Cette année, la thématique associée à ce dispositif est le dessin.

Ce médium est souvent le point de départ de la création. Il peut servir de support pour la recherche, l'écriture d'un scénario, le story board, l'analyse géographique d'un territoire, la fixation d'une rencontre ou d'un lieu ou encore être une source d'inspiration.

Les projets pourront donc embrasser cette thématique dans son acceptation large. Le jury sera attentif à cela.

Dans leurs formes, les propositions pourront être un projet :

- autour de l'écriture, du développement ou de la recherche en cinéma d'animation (écriture de scénario, recherches graphiques ou animatiques...)
- de court métrage, de série, de documentaire animé, de film d'animation dans des formats hybrides ou nouveaux.

Durée et période de la résidence

Cette résidence dure deux mois et se décompose comme suit :

- un temps d'immersion : 1 semaine (découverte du territoire, visite de lieux, rencontres des partenaires),
- un temps de création : 5 semaines (période continue ou fractionnable),
- un temps de médiation : 22 heures sur 2 semaines.

Elle se déroulera à l'automne, du lundi 30 septembre au dimanche 8 décembre 2024.

Lieu de résidence

La Demeure René Guy et Hélène Cadou à Louisfert est le point d'ancrage de ce dispositif. Celle-ci accueille depuis plusieurs années les artistes en résidence dans un cadre propice à la création. Son histoire en fait un lieu de référence culturel et patrimonial.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le cahier technique joint à cet appel à candidatures.

Médiation

Lors du temps de résidence, des actions de médiation doivent être proposées par l'artiste à partir de son travail personnel.

Les actions de médiation concernent : le public scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, les structures sociales, les EHPAD... .

Elles se décomposent comme suit :

- médiation scolaire : un temps long avec une classe et des temps courts avec d'autres classes,
- médiation public spécifique : un temps d'atelier,
- médiation tout public : un temps d'atelier.

A noter que des réunions avec les partenaires seront programmées afin de présenter la résidence et préparer les interventions.

Restitution

Une restitution sera prévue. Celle-ci pourra prendre la forme de présentation de travaux de recherche, d'un film ou tout autre support ayant servis à la résidence.

Chaque année se tient un événement « *Lumières sur l'animation* » coordonné par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Il s'agit d'un festival autour du cinéma d'animation et en lien avec le Cinéma Emeraude à Châteaubriant. Le(la) réalisateur(trice) sera invité(e) à participer pour témoigner de son expérience et de ses recherches en cours.

Accompagnement et réseau

La Communauté de Communes accompagne l'artiste accueilli en résidence. La responsable du service de développement culturel, Fanny Boisseau et la médiatrice en arts visuels, Clémence Nicloux, accompagneront l'artiste tout au long de ce projet (projet artistique, actions culturelles, moyens, matériels, conditions d'accueil, restitutions...).

Elles géreront l'interface avec les différents interlocuteurs (écoles, lycée, collège, espace de vie sociale, ALSH, associations culturelles, acteurs sociaux...) et organiseront les réunions de préparation et rencontre en amont de la résidence en concertation avec l'artiste.

Des temps d'échange et d'étape sont également prévus avec les experts engagés sur cette résidence. Cela permettra de faire le point sur les recherches et créations en cours.

Si l'emploi du temps le permet, il sera proposé à l'artiste de participer en tant que public à des temps forts liés au cinéma d'animation comme :

- Les « Chemins de la création » à l'Abbaye de Fontevraud : événement qui réunit chaque année des professionnels de tous horizons pour échanger leurs points de vue et expériences sur l'écriture du film d'animation. Il est organisé par la NEF Animation.
- « ExtrAnimation » : rendez-vous de la filière animation en Pays de la Loire porté par la Nef animation et l'Incroyable Studio.

Modalités de mise en œuvre de la résidence

Après la rencontre avec le territoire et ses acteurs, l'artiste sera invité à présenter plus en détail son projet artistique et les propositions de médiation (ateliers, rencontres, actions avec les jeunes) et d'actions culturelles.

Les propositions de médiation et de restitution seront préalablement présentées à la collectivité pour échange et validation définitive.

Un bilan sera fait à l'issue de la résidence en présence de l'artiste et des partenaires.

Modalités de contractualisation

Une convention de résidence sera établie avec l'artiste ou la structure juridique porteuse précisant les objectifs, le calendrier et les aspects administratifs et financiers.

Rémunération

L'artiste percevra une somme de 2820 euros décomposée comme suit :

- une bourse de création : 1 500 euros brut,
- une rémunération de 1 320 euros brut pour les médiations. Cela correspond à 22 heures rémunérées à 60 € brut/heure.

Les frais de repas et déplacement seront remboursés dans une limite de 1 600 euros. Ceux-ci devront être justifiés par des factures.

Les autres frais restent à la charge de l'artiste. Un acompte de 50% sera versé en début de résidence et le solde après la réunion bilan.

Critères d'évaluation des propositions

La résidence doit lier une démarche de création à visée professionnelle à une politique de diffusion et à un programme d'action culturelle. Pour chaque demande, la C.C.C.D exercera sa compétence d'expertise en s'appuyant sur le parcours et le travail de l'artiste, la thématique, l'originalité, la qualité de la démarche du projet et son rayonnement potentiel.

L'évaluation du comité de sélection s'appuiera sur les critères suivants :

- le projet et la démarche artistique,
- le choix argumenté du sujet, du projet,
- le caractère professionnel,
- le cv et les expériences de l'artiste,
- les expériences en médiation et actions culturelles,
- le réalisme des moyens techniques engagés.

Comité de sélection

Le comité de sélection se compose :

- des représentants Élus de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval dont Catherine Ciron, Vice-Présidente en charge de la Culture,
- des conseillers des services cinéma/audiovisuel et de l'action culturelle et territoriale de la DRAC des Pays de la Loire : Frédérique Jamet et Christophe Poilane,
- de la chargée des secteurs arts visuels et cinéma du Département de Loire-Atlantique Virginie Bourget,

- du ou de la représentant(e) de la NEF Animation : Xavier Kawa-Topor,
- du co-fondateur de l'Incroyable Studio : Johan Chiron, également administrateur de la Plateforme,
- des techniciens de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval : Mariane Buchet, directrice du Pôle Culture et Fanny Boisseau, responsable du Service de Développement Culturel.

Dossier artistique

Une pré-sélection des candidats sera faite sur dossier qui doit comporter obligatoirement :

- le formulaire de candidature intégralement rempli,
- un portfolio des travaux et films réalisés et les sources d'inspiration,
- un curriculum vitae actualisé précisant les études et formations dans le domaine du cinéma d'animation (joindre une copie du/des diplômes) et les expériences en matière de cinéma d'animation.

A noter que les candidats doivent posséder le permis B et un véhicule pour assurer leurs déplacements.

Modalités d'envoi

Merci de retourner le dossier complet avant **le 13 mai 2024** par voie électronique en indiquant "Candidature résidence de cinéma d'animation Demeure René Guy et Hélène Cadou", aux adresses suivantes : culture@cc-chateaubriant-derval.fr, stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr et cinema.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Calendrier

- Retour des candidatures : 13 mai 2024
- Réponse aux présélectionnées et candidats non retenus : semaine du 21 mai 2024
- Audition des candidats : dans les semaines du 27 mai au 8 juin 2024
- Réponse : dans la semaine du 17 juin 2024

Informations

Vous pouvez contacter :

- Pour des précisions sur le projet de résidence :

Fanny Boisseau, Responsable du Service de développement culturel, Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval : fanny.boisseau@cc-chateaubriant-derval.fr

- Pour des précisions administratives et financières :

Mallaury Roué, assistante administrative, Communauté de Communes de Chateaubriant-Derval : mallaury.roue@cc-chateaubriant-derval.fr